

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Quand Aveos a fermé ses portes, elle a pointé Air Canada, déplorant que le volume de travail lui étant accordé soit incertain.

La fermeture d'Aveos

Pour qui la loi ?

La loi de 1988 promulguée pour Air Canada continue-t-elle de s'appliquer ?

La loi de 1988 qui oblige Air Canada à maintenir des centres d'entretien s'applique-t-elle à son sous-traitant Aveos? Si Ottawa étudie son sens, un ancien ministre signale qu'elle n'a jamais été amendée.

FRANÇOIS DESJARDINS

Mars 2011. Les dirigeants syndicaux craignent qu'Aveos, ancienne filiale d'Air Canada devenue sous-traitant, se tourne davantage vers l'étranger pour effectuer l'entretien des appareils. En comité parlementaire, le ministre des Transports est invité à commenter l'idée d'un resserrement de la loi de 1988, adoptée lors de la privatisation d'Air Canada, qui oblige le transporteur à maintenir trois centres d'entretien et de révision au pays. «C'était il y a presque un quart de siècle», dit Chuck Strahl. Je vous demande s'il serait [aujourd'hui] dans le meilleur intérêt de notre industrie aérienne de sortir une compagnie du lot, une compagnie aujourd'hui privée, et lui imposer de nouvelles contraintes législatives? Je ne pense pas que ce serait très sage.»

Un an plus tard, la situation est radicalement différente. Aveos, qui appartient principalement à des intérêts américains, est le théâtre non pas d'une délocalisation d'emplois, mais d'une fermeture brutale de ses installations d'un océan à l'autre. Reprochant à Air Canada de lui donner de moins en moins de travail et se disant affectée par des coûts de main-d'œuvre élevés, Aveos s'est d'abord placée sous la protection de la Cour contre ses créanciers. Vingt-quatre heures plus tard, elle affirme qu'il n'y a pas de restructuration possible et qu'elle se liquide. Malgré les appels de l'opposition, de Québec et des syndicats, Ottawa reste en marge. Tout au plus, lorsque l'annonce tombe, le ministre des Transports, Denis Lebel, dit être «déçu», mais que «les décisions prises par Aveos sont celles d'une entreprise du secteur privé».

La question

La loi promulguée en 1988 pour Air Canada continue-t-elle de s'appliquer même si le travail d'entretien lourd est effectué par Aveos? «C'est la grande question», dit Benoît Bouchard, qui était ministre des Transports lorsque la loi est entrée en vi-

gueur. La question pourrait fort bien se retrouver devant les tribunaux, selon lui. À tout le moins, dit-il, il faut reconnaître une chose: bien qu'une filiale d'entretien soit devenue indépendante en cours de route, la loi n'a jamais été amendée. «Puisqu'elle n'a été ni amendée ni contestée devant les tribunaux, ça suppose qu'on accepte son application», affirme-t-il.

Quelques jours plus tard, le discours d'Ottawa est un peu moins carré. Selon le ministre Lebel, le personnel du ministère s'affaire à étudier le sens de la loi. Le vice-président de la section 140 à l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, Jean Poirier, a reçu sur son téléphone cellulaire plusieurs appels du ministre lui-même. «J'ai l'impression qu'il y a une ouverture, à cause de la pression qui vient des provinces», dit-il en faisant référence au front commun qui réunit le Québec et le Manitoba.

Retour en arrière. Lorsque le gouvernement Mulroney a annoncé son projet de privatisation d'Air Canada, une des 61 sociétés de la Couronne à l'époque, la réaction politique a été vive. Face aux libéraux et aux néodémocrates qui s'opposaient au geste, les conservateurs ont glissé dans la loi les quelques obligations que l'on connaît, c'est-à-

dire celle du maintien des centres d'entretien à Montréal, à Winnipeg et à Toronto, celle des services bilingues et une dernière au sujet du siège social qui doit demeurer à Montréal.

«C'était une grosse affaire», dit M. Bouchard, qui avait alors hérité d'un dossier mené pendant des années par son prédécesseur, Don Mazankowski. «Si on n'avait pas maintenu les centres d'entretien et de

«Si on n'avait pas maintenu les centres d'entretien et de révision, jamais le caucus québécois du parti [conservateur] n'aurait soutenu ça»

révision, jamais le caucus québécois du parti [63 députés conservateurs] n'aurait soutenu ça et jamais on n'aurait privatisé Air Canada. Et si j'avais à témoigner en cour, je le dirais sans hésitation.»

De filiale à sous-traitant

Depuis 1988, toutefois, le portrait a bien changé. En 2004, dans le cadre d'une restructuration colossale chez Air Canada, la filiale de services techniques (ACTS) est placée sous le chapeau d'un nouveau holding, ACE Aviation, mais scindée en deux. Air Canada conserve alors l'entretien quotidien des avions, tandis que le reste du travail (cellules, moteurs et composants) reste entre les mains d'ACTS. (Aujourd'hui, Aveos compte 2600 em-

ployés, comparativement aux 2300 qui font l'entretien quotidien chez Air Canada.)

En 2007, trois ans après sa sortie d'une longue restructuration, Air Canada largue 70 % de ce qu'elle détient dans ACTS et récolte du coup environ 700 millions. En 2008, cette entité nouvellement indépendante prend le nom d'Aveos. On imagine alors que la société va prendre un certain essor.

Mais les choses tournent mal, et Aveos, dès 2010, doit prendre les grands moyens pour assurer sa survie. Elle se remet entre les mains de ses créanciers, qui deviennent actionnaires, ce qui fait passer sa dette de 800 millions à 75 millions. À ce moment-là, Air Canada possède une participation de 17,5 %, mais continue d'être le principal client d'Aveos, pour laquelle le transporteur représente plus de 80 % des revenus. On connaît la suite: quand Aveos a fermé ses portes, elle a pointé Air Canada, déplorant que le volume de travail accordé à Aveos soit «incertain».

La relation entre les deux ne semble pas particulièrement amoureuse. Dans une section intitulée «Faits sur l'industrie» dans son site Web, la société Air Canada affirme qu'elle «espérait qu'Aveos prenne de l'expansion et augmente ses parts de marché pendant que la société était

VOIR PAGE B 3: LOI



REUTERS

La relation entre Air Canada et Aveos n'a jamais été très harmonieuse.

ANALYSE

En Afghanistan, une défaite politique ?

ALAIN FRACHON

L'Empire britannique a subi deux défaites en Afghanistan (en 1842, puis en 1919); l'Empire soviétique y a été mis en déroute après dix ans d'occupation sanglante (1979-1989). Question d'actualité: l'«empire» américain et ses alliés de l'OTAN sont-ils en passe de connaître le même sort?

Depuis plusieurs semaines, les mauvaises nouvelles s'accumulent. L'insurrection des talibans paraît imbattable. Le printemps venu, les hommes au turban noir, lance-roquettes à l'épaule, quitteront leurs repaires du Pakistan pour dévaler les pentes de l'Hindu Kuch et, comme chaque année depuis 2003, poursuivre, dans le sud et l'est de l'Afghanistan, ce qu'ils font trop bien: la guerre au *farangi*, «l'étranger», et plus encore la guerre à ceux des Afghans qui ne partagent pas leurs idées.

Les États-Unis n'ont pas su ou pas pu convaincre le Pakistan de renoncer à offrir aux talibans afghans ces bases arrière sans lesquelles ils ne tiendraient pas tête aux forces de l'OTAN. Outre une ancestrale aptitude à la guérilla, les talibans disposent d'un atout «naturel»: ils appartiennent à l'ethnie majoritaire en Afghanistan, les Pachtones.

Mais ce qui s'installe dans le pays est plus grave, semble-t-il: un climat de défiance généralisée à l'encontre des troupes de l'OTAN. La loi des séries a frappé depuis la mi-février: soldats de l'armée régulière afghane ouvrant le feu sur leurs instructeurs américains ou français; marines urinant sur des cadavres de talibans; affrontements sanglants après que quatre corans eurent été brûlés par inadvertance dans une base de l'OTAN; enfin, dérive d'un soldat américain qui, une nuit de folie criminelle, assassine seize Afghans, dont neuf enfants.

Chaque incident a sans doute sa singularité. L'ensemble témoigne du fossé qui se creuse entre la population et les forces de l'OTAN. «Occuper l'Afghanistan avec des troupes étrangères n'a jamais été et ne sera jamais la solution aux problèmes de ce pays», dit le journaliste américain Edward Girardet, l'un des meilleurs spécialistes de la région.

Les troupes de l'OTAN en Afghanistan finiront par être aussi impopulaires que l'ont été les Britanniques et les Russes

Depuis 1979, Girardet laboure son terrain de reportage. Il a sa manière, lente, patiente, le contraire de l'impétuosité journalistique: des heures de conversations avec les Afghans autour d'une intemporelle tasse de thé. Il vient de réunir son travail dans un livre important, unanimement salué aux États-Unis: *Killing the Cranes. A Reporter's Journey Through Three Decades of War in Afghanistan* (Quand les oiseaux migrateurs sont tués. Voyage dans trois décennies de guerres afghanes, éditions Chelsea Green, 2011). Il faut écouter le reporter lorsqu'il se risque à un rare jugement: les troupes de l'OTAN en Afghanistan finiront par être aussi impopulaires que l'ont été les Britanniques et les Russes.

Politicien plus qu'homme d'État, le président afghan, Hamid Karzaï, a senti tourner le vent. Il sait sa légitimité faiblir. Il s'emploie à la conforter en jetant de l'huile sur le feu. Il critique les forces américaines et européennes. L'homme qui est en principe leur allié à Kaboul dénonce les États-Unis comme des «démons» aussi malfaisants que les talibans. Avec un ami pareil...

Comment défendre à Washington, à Paris, à Londres ou à Berlin une intervention aussi coûteuse, aux résultats plus qu'incertains et qui semble prendre la tournure d'une occupation impopulaire? Barack Obama est sous la pression d'une opinion majoritairement opposée à la poursuite de cette guerre. Officiellement, il s'en tient à son calendrier. Les 90 000 soldats américains encore déployés en Afghanistan devront avoir quitté le pays d'ici à la fin de 2014. Officieusement, les retraits prévus pour 2012 et 2013 pourraient être accélérés.

Mais Barack Obama vit dans la peur du syndrome de 1989. Quelques années à peine après le départ des Soviétiques, défaits par une insurrection soutenue par les Américains, l'Afghanistan a sombré dans la guerre civile (1992-1996). Exsangue, le pays est tombé aux mains des talibans, qui offrent l'asile à al-Qaïda, avec la complicité d'un Pakistan que les États-Unis avaient cessé d'aider dès lors que l'URSS n'était plus en Afghanistan.

Barack Obama redoute le même scénario: un retrait anticipé provoquant une nouvelle guerre civile entre Afghans, ouvrant une deuxième fois la route de Kaboul aux talibans et, de fait, à leur parrain pakistanais — le peu rassurant régime militaire-islamiste d'Islamabad. Barack Obama veut un départ négocié avec les talibans et avec

VOIR PAGE B 3: DÉFAITE

PERSPECTIVES

BANQUE MONDIALE

Les États-Unis bousculés par les pays émergents

Les États-Unis et les nouvelles puissances se disputent la présidence de l'institution internationale. Washington, qui a attendu la dernière minute pour présenter son candidat, risque une fois de plus de remporter le morceau. Explications.

DOMINIQUE ALBERTINI

«*Habemus candidatum!*» Après des semaines d'hésitation, Barack Obama a dévoilé à la dernière minute, hier, le nom du candidat américain à la direction de la Banque mondiale, qui doit être renouvelée d'ici au 30 juin. C'est Jim Yong Kim, prestigieux universitaire d'origine coréenne, qui se présentera face à une Nigériane et à un Colombien, soutenus respectivement par l'Afrique du Sud et le Brésil.

La longue gamberge de Washington témoigne de la difficulté à trouver le meilleur profil à opposer à ces candidats des puissances émergentes.

Car, traditionnellement, la direction de la Banque mondiale — dont l'objectif est de réduire la pauvreté dans le monde — revient à un Américain; celle du FMI, à un Européen. Une règle officieuse de plus en plus remise en question par les nouvelles puissances, également tenues à l'écart — sauf la Chine — du Conseil de sécurité permanent de l'ONU. Ces dernières ont déjà obtenu, en 2010, une augmentation de leurs droits de vote à la Banque mondiale, qui atteignent désormais 47,19 % du total.

Mais les profils de la Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala, ministre des Finances de son pays et ancienne directrice générale de la Banque mondiale, et de José Antonio Ocampo, ex-ministre des Finances, représentent un défi plus sérieux que d'habitude pour Washington.

La Banque mondiale, « un œil sur le globe »

Si les dernières années de crise ont plutôt braqué les projecteurs sur le FMI, la direction de la Banque mondiale reste un enjeu important. «*Avec ses multiples implantations locales, elle permet d'avoir un œil sur les deux tiers du globe, explique Norbert Gaillard. Elle a sur ces économies un regard beaucoup plus profond et près du terrain que celui du FMI. Et elle permet aussi d'influer sur les politiques menées: on le voit avec le Mali, où la Banque a suspendu ses financements après le coup d'État.*»

«*Chaque fois qu'il y a un grand problème international, c'est à elle que l'on demande de s'en occuper, relève également Jean-Pierre Cling, professeur d'économie à l'Université Paris 13 et auteur de La Banque mondiale (La Découverte). C'est le cas des fonds mondiaux pour l'environnement, le sida...*»

Un candidat américain plus consensuel

Plusieurs poids lourds de la politique américaine, étaient pressentis pour le poste: la secrétaire d'État Hillary Clinton, le sénateur démocrate John Kerry, l'ambassadrice des États-Unis à l'ONU Susan Rice, entre autres. Mais «*Jim Yong Kim présente l'avantage d'être relativement consensuel, estime Norbert Gaillard, économiste et consultant indépendant ayant travaillé pour la Banque mondiale. C'est un technicien plus qu'un politicien. Son passage par l'OMS, son travail sur le sida, en fait un candidat moins clivant que d'autres.*»

La rivalité des pays émergents entre eux, une faiblesse

Malgré l'offensive des pays émergents, les chances sont faibles de voir un de leurs représentants emporter le morceau. Les pays occidentaux demeurent majoritaires en voix au sein de l'institution. Les Européens soutiendront le candidat américain, de peur que leur propre pouvoir sur le FMI ne soit à son tour remis en question. Et il est peu probable que les pays émergents se mettent d'accord sur une candidature unique d'ici la passation de pouvoir, fin juin.

Certes, des intérêts objectifs peuvent réunir les puissances en devenir: par exemple, la critique d'institutions internationales trop inféodées aux intérêts occidentaux, et notamment américains. Mais ces nouveaux géants sont aussi des concurrents. À l'image de l'Inde et de la Chine, ou, dans une moindre mesure, du Brésil et du Mexique. Lors de l'élection du directeur du FMI, Brasília avait d'ailleurs préféré soutenir Christine Lagarde plutôt que le candidat de Mexico.

Coup de pression sur les Occidentaux

Et même une éventuelle victoire d'un candidat «émergent» ne bouleverserait pas forcément la politique de la Banque mondiale. «*Autour de la présidence, les rouages de l'institution restent aux mains des Occidentaux. Et les grandes décisions stratégiques sont soumises au vote, où les Occidentaux restent majoritaires, explique Norbert Gaillard. Par ailleurs, on peut venir d'un pays émergent et avoir été formé dans les meilleures universités américaines.*»

En vérité, les candidatures des nouvelles puissances pourraient surtout viser à mettre la pression sur les Occidentaux, pour poursuivre le rééquilibrage d'influence au sein de la Banque mondiale. Comme l'a laissé entendre hier un conseiller économique du gouvernement russe: «*Je crois que la position des Brics [NDR: Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud] devrait être basée sur l'idée que ces pays et les pays en voie de développement devraient jouer un rôle important dans les institutions financières internationales, pas nécessairement en en prenant la tête.*»

Libération

AVORTEMENT

De nouveaux termes au débat

Les idées « provocatrices » de deux éthiciens soulèvent l'ire du mouvement pro-vie tout en lui fournissant des munitions

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Si une femme peut avorter, que le fœtus soit atteint d'une maladie grave ou en bonne santé, pourquoi ne pourrait-elle pas aussi disposer de son nouveau-né? C'est la question, tordue de l'avis de plusieurs, que posent deux éthiciens dans une récente publication qui depuis a enflammé le milieu pro-vie. Même le député conservateur Stephen Woodworth y voit une puissante raison d'appuyer son idée de débattre à la Chambre des communes de la question de savoir quand, au juste, commence la vie.

Alberto Giubilini et Francesca Minerva ne pouvaient faire autrement qu'attirer l'attention avec leur article scientifique intitulé «*L'avortement post-accouchement: pourquoi l'enfant devrait-il vivre?*», publié le 23 février dans le *Journal of Medical Ethics*. Ce titre pastiche le slogan pro-vie «*Why should the baby die?*». Avec pour prémisses que le fœtus et le nouveau-né sont égaux dans leur infériorité morale par rapport aux personnes, les deux éthiciens concluent qu'il devrait être permis de tuer un nouveau-né dans toutes les circonstances où l'avortement est permis.

«*Un sérieux problème philosophique se pose quand les mêmes conditions qui auraient justifié un avortement deviennent connues après la naissance, écrivent-ils d'entrée de jeu. Dans de tels cas, nous devons évaluer les faits pour décider si les mêmes arguments mis en avant pour tuer un fœtus humain peuvent être logiquement mis en avant pour tuer un nouveau-né humain.*»

Les deux philosophes-éthiciens répondent par l'affirmative. «*Nous soutenons que, lorsque des circonstances qui auraient justifié un avortement deviennent connues après la naissance, ce que nous appelons l'avortement post-accouchement devrait être permis.*» Malformation ou pas. «*Si des critères de coûts (sociaux, psychologiques, économiques) pour des parents potentiels constituent des raisons suffisantes pour avorter quand le fœtus est en santé, et si le statut moral d'un nouveau-né est le même que celui d'un fœtus et que ni l'un ni l'autre n'ont une valeur morale de par leur seul statut de personne potentielle, alors les raisons qui justifient un avortement devraient aussi justifier de tuer une personne potentielle lorsqu'elle est à l'étape de nouveau-né.*»

Les scientifiques soutiennent qu'un être vivant devient humain, et peut revendiquer «*un droit moral à la vie*», seulement lorsqu'il est «*capable d'attribuer à son existence au moins une certaine valeur de base de sorte que l'en priver représenterait une perte pour lui*». Ce n'est le cas ni d'un fœtus ni d'un bébé naissant, d'où le choix du mot «*avortement*» au lieu d'«*infanticide*».

Menaces de mort

Devant le tollé soulevé, Mme Minerva a dû préciser au quotidien *Sydney Morning Herald* qu'il s'agissait d'un exercice «*théorique*» ayant pour but de tester des principes en les poussant à leur extrême. «*Je n'avais pas l'intention de changer une quelconque loi. Je ne suis pas en faveur de l'infanticide. J'utilise seulement des arguments logiques.*» Qu'importe. Elle et son collègue ont reçu des menaces de mort. Des commentaires haineux, proposant de leur infliger un «*avortement post-accouchement*», ont été affichés sur Internet. Certains ont dénoncé le «*narcissisme*» de penseurs qui ne savent plus s'imposer de limites. Les éditeurs du *Journal of Medical Ethics* ont dû s'expliquer.

«*Les arguments présentés, en fait, ne sont pas nouveaux, pour la plupart, et ont été présentés à répétition dans la littérature universitaire et les forums publics par les plus éminents philosophes et*



ARCHIVES LE DEVOIR

Devant le tollé soulevé, un des éthiciens a précisé qu'il s'agissait d'un exercice «*théorique*» ayant pour but de tester des principes en les poussant à leur extrême.

bioéthiciens, tels que Peter Singer, Michael Tooley et John Harris, pour défendre l'infanticide», a rappelé l'éditeur, Julian Savulescu. Selon lui, «*ce ne sont pas les arguments de cet article ou leur publication dans une revue d'éthique qui sont dérangeants. C'est la réponse hostile, abusive, menaçante qu'ils ont générée qui l'est. Plus que jamais, la discussion et la liberté des chercheurs sont menacées par des fanatiques opposés aux valeurs d'une société libérale.*»

Son adjoint, Kenneth M. Boyd, a ajouté «*que les philosophes sont disposés à défendre — et se sentent même le devoir de le faire — vigoureusement une position avec laquelle plusieurs personnes seront en désaccord, et que certains trouveront même choquante, afin que leurs arguments soient soumis à un éprouvant débat avec d'autres philosophes tout aussi désireux de s'y attaquer*». Il a précisé que, «*personnellement, [il n'est] pas d'accord avec les conclusions de l'article.*»

Socrate, ou le philosophe tué

Daniel Weinstock, philosophe et détenteur de la Chaire de recherche en éthique et philosophie politique, déplore l'incompréhension du rôle du philosophe que traduisent ces critiques. «*Il y a de grands classiques de la philosophie morale et politique qui ont marqué leur époque, qui ont été au cœur des débats, et qui pourtant choqueraient probablement M. et Mme Tout-le-Monde s'ils les prenaient hors contexte*», dit-il. L'éthique consiste à évaluer les principes qui sont en tension, et l'utilisation d'exemples extrêmes est parfois utile dans l'exercice. «*Moi-même, dans mes cours, je donne des exemples complètement fous pour le lecteur non initié. Pour étudier la légitime défense, je prends l'exemple d'un tank qui se dirigerait vers vous mais qui aurait un bébé attaché devant lui. Le détruiriez-vous ou pas? C'est simplement pour illustrer des tensions entre les divers droits. Il faut faire attention avant de partir dans ces débats et de dire qu'ils ont une application directe dans le réel.*»

Les menaces de mort ne sont pas tout à fait

surprenantes. Après tout, Socrate n'a-t-il pas été condamné à mort? «*Le philosophe est toujours la mouche qui agace et le premier réflexe est toujours de vouloir la faire disparaître*», note M. Weinstock. Il trouve néanmoins l'article, bien qu'«*exemplaire*» dans son processus logique, «*pas très, très bon*», parce qu'il évacue tous les autres principes moraux qui gouvernent l'avortement ou la naissance.

«**Le philosophe est toujours la mouche qui agace et le premier réflexe est toujours de vouloir la faire disparaître**»

Des alliés objectifs aux pro-vie

Le député conservateur Stephen Woodworth a trouvé cet article tellement choquant qu'il l'a dénoncé dans un communiqué de presse cette semaine. «*La plupart des gens partageraient ma réaction et se demanderaient si c'est même un article sérieux tellement il est choquant*», dit-il en entrevue avec *Le Devoir*.

M. Woodworth déposera une motion le mois prochain demandant que la Chambre des communes tienne un débat sur la définition d'une «*personne*». Il trouve aberrant qu'un enfant ne soit pas considéré, aux yeux de la loi, comme une personne s'il n'a ne serait-ce qu'un orteil encore dans le conduit vaginal de sa mère. D'aucuns considèrent sa démarche comme une façon de restreindre l'accès à l'avortement.

Ironiquement, les philosophes et les pro-vie se rejoignent plus qu'ils ne le croient dans leurs positions, car les deux procèdent de la même logique. Les premiers avalisent l'infanticide en faisant valoir qu'il repose sur les mêmes principes sous-tendant la légalisation de l'avortement. Les seconds veulent interdire l'avortement en extrapolant les principes qui rendent l'infanticide exécutable aux yeux de la majorité. Mais pour M. Weinstock, ils ont surtout en commun «*de pécher tous deux par simplisme*» en évacuant des pans entiers de ces questions complexes.

Le Devoir

DEUXIÈME TOUR DE LA PRÉSIDENTIELLE DEMAIN

Sénégal: tous contre Abdoulaye Wade

MARIA MALAGARDIS

Dakar — Tout d'un coup, la voiture s'est mise à tanguer, noyée sous une marée humaine qui a déferlé de toutes les ruelles sablonneuses de Pikine, banlieue misérable aux portes de Dakar. Des mains se collent aux vitres, une femme, projetée contre la portière, semble soudain au bord de l'évanouissement. Dans le véhicule qui bascule, un homme en gandoura blanche se dresse alors debout par l'ouverture du toit et salue la foule qui se met à hurler de joie.

Hier, en visite à Pikine, Macky Sall semblait déjà avoir remporté le deuxième tour des élections présidentielles qui se déroulent demain au Sénégal. «*C'est comme ça depuis le début de la campagne électorale*», souffle le candidat en se rasant à l'arrière de son 4X4. Lui aussi, il s'affirme convaincu de sa victoire sur le président sortant Abdoulaye Wade, au pouvoir depuis 12 ans. «*Tous les candidats de l'opposition me soutiennent désormais. Wade a distribué beaucoup d'argent et de promesses, mais il n'a réussi à débaucher aucun de mes alliés. Ensemble, nous totalisons 65 % des voix*», souligne ce quinquagénaire tout en rondsurs qui connaît depuis longtemps son adversaire, puisqu'il fut son premier ministre avant d'être président de l'Assemblée, jusqu'à la rupture.

«*Le président Wade n'a pas supporté que je convoque son fils pour une affaire de fonds détournés. J'ai été débauché en novembre 2008, et un mois plus tard je créais mon parti. Depuis, je n'ai jamais cessé de faire campagne. J'ai sillonné le pays, j'ai rencontré la diaspora. Et voilà aujourd'hui le résultat*», confie-t-il dans sa voiture, en désignant la masse de ses partisans.

Au soir du premier tour, le 26 février, Macky Sall remportait 26 % des voix. Avec 32 % des voix,

Wade reste pourtant en tête, mais dimanche, il ne bénéficiera plus de la division de l'opposition, qui était partie en campagne en alignant 14 candidats au premier tour.

Pour se rassurer, les partisans du président ont mis en avant l'importance de l'abstention: seuls 48 % des Sénégalais inscrits sur les listes électorales se sont rendus aux urnes le 26 février. «*Mais, en réalité, avec 500 000 cartes d'électeur non distribuées et les 130 000 morts qui figurent toujours dans le fichier électoral, l'abstention a été beaucoup plus faible que ce qui a été annoncé*», affirme Macky Sall, alors que son cortège s'extirpe des rues populaires de Pikine. Tout autour, des façades pouilleuses et des tas d'ordures d'où émane une odeur pestilentielle en disent plus que tous les discours électoraux sur les raisons du rejet du régime Wade et de l'espoir suscité par son ancien disciple.

«*Ce pays doit retrouver confiance dans ses gouvernants. Il faut réduire le train de vie de l'État, en finir avec une gestion trop personnelle du pouvoir. Si je gagne, j'imposerais dans la Constitution deux mandats de cinq ans et non sept, comme c'est le cas aujourd'hui. Ce sera ma première décision*», confie encore le candidat, qui a aussi promis cette semaine, dans la presse locale, un audit scrupuleux des comptes de l'État. Une annonce qui pourrait durcir le climat au moment des résultats.

Alors que le premier tour de la campagne avait été émaillé de violences d'une ampleur inédite au Sénégal, le second tour s'est déroulé dans un calme relatif. Mais à la veille du scrutin décisif, les rumeurs les plus folles courent à Dakar sur la façon dont le pouvoir actuel serait en train de vider

le peu qui reste dans les caisses et même d'emporter meubles et œuvres d'art! «*Ce sera une fin de régime difficile, ils ont peur des malversations qui peuvent être révélées*», prédit Jean-Pierre Pierre-Bloch, un ancien député français qui, après avoir longtemps accompagné Wade, soutient désormais son concurrent. «*C'est faux; si le président perd, il saluera simplement la victoire de son opposant*», affirme de son côté Marie-Luce Skraburski, qui s'occupe de la «*communication institutionnelle*» de Wade pour le compte d'Image Sept, une agence française.

Dans la cour du palais présidentiel, cette jeune femme évoque avec émotion le voyage de Wade à Benghazi, alors que le leader libyen s'accrochait encore au pouvoir: «*Wade avait dit clairement à Kadhafi qu'il était temps de partir*», rappelle-t-elle. Mais saura-t-il lui-même faire preuve d'une telle sagesse? «*Je n'imagine pas la défaite, de même qu'on n'imagine pas que le ciel vous tombe sur la tête*», répond dans un murmure le vieux chef octogénaire, devant l'entrée de son palais. «*Je n'ai besoin que de trois ans pour achever mes projets en cours*», ajoute-t-il d'une voix éteinte en s'appretant à partir pour une ultime tournée en ville avant le scrutin. «*Le Vieux a travaillé pour ce pays. Il ne faut pas le sous-estimer*», confie un gendarme affecté à la protection du chef de l'État. Avant d'ajouter, ce qui peut apparaître comme une prémonition: «*Mais ici, ce n'est pas le Mali, l'armée et la gendarmerie ne se mêlent pas de politique. Nous servirons toujours avec la même loyauté le vainqueur des urnes désigné par les citoyens.*»

Libération

PERSPECTIVES

La dépendance de Jean Charest

Le premier ministre doit compter sur les autres pour s'occuper des finances publiques, quitte à faire des compromis

Dans son deuxième mandat, le premier ministre Robert Bourassa était le véritable ministre des Finances du Québec. Son ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, faisait figure de ventriloque. Jacques Parizeau avait un bon ministre des Finances en la personne de Jean Campeau, mais on ne peut pas dire que l'élève dépassait le maître. Bernard Landry avait été titulaire de ce ministère avant de devenir premier ministre, et il n'a guère laissé de corde à Pauline Marois quand il lui a confié les Finances. Jean Charest, lui, est très dépendant de son ministre des Finances. Yves Séguin, Michel Audet, Monique Jérôme-Forget et, aujourd'hui, Raymond Bachand, chacun a imprimé sa marque, en opposition parfois avec les orientations du chef.

ROBERT DUTRISAC

Jean Charest n'est pas le seul premier ministre qui a dû se fier au jugement des autres pour mener à bien les finances de l'État. Ce fut le cas de René Lévesque. Jacques Parizeau a été son ministre des Finances pendant sept ans. Ce fut le cas aussi de Lucien Bouchard, à qui les financiers de Wall Street donnaient littéralement des sueurs froides. Le chef péquiste a permis à Bernard Landry, qui avait toujours souffert d'être dans l'ombre de Jacques Parizeau mais aussi de Rodrigue Tremblay et d'Yves Duhaime, de réaliser une de ses ambitions les plus chères: devenir ministre de tout (ou presque) en matière d'économie, ministre des Finances mais aussi ministre de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie, c'est-à-dire ministre des subventions aux entreprises.

Jean Charest doit lui aussi compter sur les autres pour s'occuper des finances publiques, quitte à faire des compromis, à édulcorer ses volontés, à renier ses promesses. On ne peut exceller en tout.

Jean Charest pourrait être son propre ministre des Relations internationales; il n'a pas son pareil pour tisser des liens à l'étranger, ne serait-ce qu'avec des gouverneurs d'État ou de provinces compte tenu des limites imposées au Québec sur la scène internationale. Jean Charest a quand même réussi à briser le moule en rencontrant officiellement le président Vicente Fox à Mexico en 2004. Même s'il s'était vu imposer un chapeçon, soit l'ambassadeur du Canada.

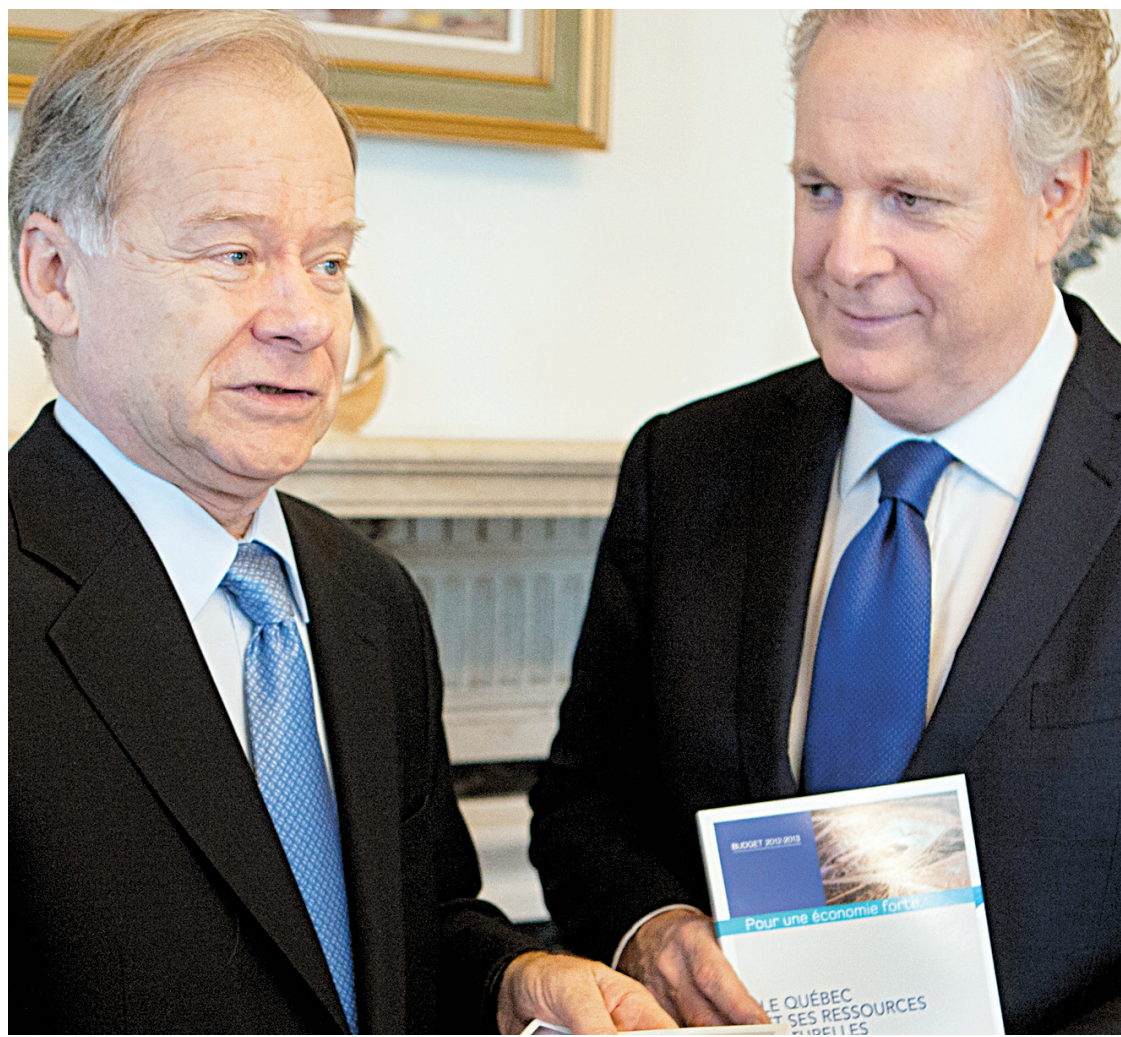
Sauf le respect que l'on doit à Yvon Vallières, Jean Charest pourrait aussi se dispenser d'avoir un ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes. Le premier ministre a établi des liens étroits avec plusieurs de ses homologues, même s'il a beaucoup moins de succès avec Stephen Harper.

À l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003, Jean Charest a choisi le fiscaliste Yves Séguin comme ministre des Finances. Celui-ci a dû, dans un premier temps, accoucher d'un budget de transition qui imposait des compressions visant surtout les subventions aux entreprises.

C'était à mille lieues des promesses libérales faites durant la campagne électorale, soit une baisse d'impôt d'un milliard par année pendant cinq ans. Mais le gouvernement Charest a invoqué le fait que les finances publiques étaient dans un état bien pire que celui imaginé par les libéraux. Un classique.

Toutefois, voilà que l'année suivante, dans son premier véritable budget, Yves Séguin, au lieu de procéder à une baisse générale d'impôt, décidait d'accorder un milliard aux gagne-petit et aux familles de la classe moyenne inférieure. Rien à voir avec la promesse de diminuer le fardeau fiscal des Québécois pour qu'il se situe dans la moyenne canadienne.

Aujourd'hui, Jean Charest manque rarement une occasion de souligner que c'est au Québec que la pauvreté, surtout celle des familles, a diminué le plus au Canada. C'est grâce à Yves Séguin.



Jean Charest a permis à Raymond Bachand de toucher aux vaches sacrées qu'étaient la TVQ et la santé.

Mais à l'époque, les apparatchiks qui avaient conçu le cadre financier de la plateforme électorale des libéraux ne décollaient pas.

En 2005, Michel Audet prenait la relève de l'intempêtif Yves Séguin, dont les sorties contre Ottawa — il avait traité le gouvernement fédéral de «vampire» — avaient nui aux négociations pour régler le déséquilibre fiscal. Un autre style, tout à fait, effacé, prudent, voire lénifiant. D'emblée, Michel Audet a écarté du revers de la main la promesse de Jean Charest de baisser les impôts de façon significative. Le ministre s'est attaqué plutôt à la dette en créant le Fonds des générations. Dans son troisième et dernier budget en février 2007, Michel Audet y est allé d'une baisse d'impôt générale mais modeste, de 250 millions, pour la forme, après quoi Jean Charest s'était empressé de déclencher des élections.

À une semaine du jour du scrutin, Ottawa annonçait le versement de 700 millions à Québec pour régler (en grande partie) le déséquilibre fiscal. Le chef libéral sautait sur l'occasion et s'engageait sur-le-champ à réduire les impôts de 950 millions, ce que la nouvelle ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a concrétisé en mai 2007. Jean Charest avait promis en 2003 des baisses d'impôt de 5 milliards. Il n'a pu réaliser que le cinquième de sa promesse. Mais qu'à cela ne tienne, il sera parvenu à réduire le fardeau fiscal de l'ensemble des Québécois.

Pour peu de temps, toutefois. Après un budget sans lustre présenté en mars 2008, Monique Jérôme-Forget signait, avec son dernier opus en 2009, après les élections de décembre 2008, un budget déficitaire. Elle reprenait d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre. Elle a indexé les tarifs de l'État, haussé de 1 % la taxe de vente du Québec (TVQ) et tracé la voie à un retour à l'équilibre budgétaire.

Jean Charest a toujours eu des réticences à hausser la TVQ même si les économistes soutiennent que c'est préférable à une augmentation de l'impôt sur le revenu. Le chef libéral es-

time que le Québec ne doit pas trop se démarquer de ses voisins en Amérique du Nord, qui imposent des taxes de vente relativement basses. Mais il s'est rangé aux arguments de sa ministre des Finances.

En 2010, le nouveau ministre des Finances, Raymond Bachand, est allé plus loin en augmentant encore de 1 % la TVQ, et a imposé une cotisation santé. Jean Charest permettait à Raymond Bachand de toucher aux vaches sacrées. Descendue en flammes, l'idée d'un ticket modérateur a toutefois été abandonnée. Mais est restée l'augmentation des tarifs d'électricité à compter de 2014.

En 2003, le gouvernement libéral avait mis la hache dans les activités de capital de risque de l'État. Il avait aussi exigé d'Hydro-Québec qu'elle délaisse l'exploration pétrolière et gazière, un mandat qui lui avait confié le gouvernement péquiste. Dans son dernier budget, Raymond Bachand, qui s'y connaît en capital de risque puisqu'il a été au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) pendant sept ans, renoue avec l'interventionnisme d'État en créant Ressources Québec afin d'investir dans les mines, le pétrole et le gaz. Évidemment, le gouvernement Charest veut contrer ainsi les critiques péquistes, notamment les attaques répétées de Martine Ouellet, qui affirme que le Plan Nord libéral profite surtout aux multinationales étrangères.

Là encore, Jean Charest laisse faire. Le chef libéral continue de compter sur son ministre des Finances pour lui montrer la marche à suivre. En matière de finances publiques, le chef libéral ne semble pas avoir de convictions profondes ou suivre une idéologie qui lui est propre. Il s'est laissé conseiller, guider, influencer, mais, quand il le faut, il n'hésite pas à marcher sur la peinture. Jean Charest n'est pas économiste, il est un politicien. C'est sans doute mieux ainsi pour ceux qui croient que le pragmatisme est une valeur en soi.

Le Devoir

Les premiers pas



MICHEL DAVID

En février 2005, le premier ministre Charest avait sacrifié son ministre de l'Éducation, Pierre Reid, pour régler le conflit avec les associations étudiantes. Appelé à la rescousse, Jean-Marc Fournier avait capitulé assez piteusement au bout de deux mois.

L'enjeu de ce bras de fer était cependant loin d'avoir l'importance de celui qui a culminé dans la manifestation monstre de jeudi. Certes, M. Reid s'était montré particulièrement maladroit, mais la transformation de 103 millions de dollars de bourses en prêts avait des conséquences nettement moindres qu'une augmentation de 75 % des droits de scolarité.

Après avoir renoncé au projet de centrale thermique du Suroît et effectué une volte-face spectaculaire sur l'octroi de subventions aux écoles privées juives, cette nouvelle reculade était humiliante pour le gouvernement et son chef, mais il ne s'agissait pas d'une question de principe fondamentale.

Au surplus, M. Charest ne devait pas être fâché d'avoir un prétexte pour reléguer Pierre Reid à des fonctions plus obscures. Présenté comme une vedette avant les élections de 2003, l'ancien recteur de l'Université de Sherbrooke avait constitué une déception. Après un bref séjour aux Services gouvernementaux, il a été confiné pour de bon aux banquettes arrière.

Line Beauchamp est d'une tout autre peinture. Elle est devenue un des piliers du gouvernement et son passage à *Tout le monde en parle* a donné l'impression qu'elle fait du conflit avec les étudiants une affaire personnelle. Jean-Marc Fournier a accepté d'avoir l'air fou quand M. Charest a annoncé soudainement la tenue d'une enquête sur la corruption qu'il avait encore exclue une heure plus tôt, mais la vice-première ministre est une femme fière, qui ne tolérera pas d'être un objet de risée.

◆ ◆ ◆

Il en va de même du ministre des Finances, Raymond Bachand. Depuis qu'il a succédé à Monique Jérôme-Forget, qui avait commandé le rapport Montmarquette sur la tarification sans oser lui donner suite, M. Bachand a soigneusement orchestré sa «révolution culturelle», qui sera en quelque sorte son legs politique. Pas plus que Mme Beauchamp il ne pourrait accepter un recul qui lui ferait perdre la face.

Une crise majeure au sein de son cabinet serait bien la dernière chose dont M. Charest aurait besoin, mais le débat sur les droits de scolarité transcende les personnalités. Après l'échec de la réingénierie de l'État, le virage tarifaire est l'ultime tentative libérale d'une transformation durable.

En réalité, l'appui qu'une partie de la société civile a donné aux étudiants, qu'il s'agisse des artistes, des syndicats ou des partis progressistes, traduit essentiellement la lutte incessante entre le Québec «lucide» et le Québec «solidaire», qui cohabitent tant bien que mal.

Le gouvernement n'en a pas moins la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du système d'éducation et de garantir la paix sociale. Sans surprise, le sondage Léger Marketing-QMI, dont les résultats ont été publiés hier, indique que l'appui dont les étudiants bénéficient dans la population tend à s'effriter en proportion des inconvénients qu'elle doit subir, mais la grande majorité des Québécois souhaitent aussi que le gouvernement tente de trouver un arrangement avec les étudiants.

Il est sans doute de bonne guerre de jouer la carte de l'intransigeance pour tester la détermination des étudiants devant le risque de compromettre leur session, mais le gouvernement ne dispose pas d'une autorité morale suffisante pour persister indéfiniment dans son refus du dialogue. Il lui appartient de faire les premiers pas. Contrairement à ce qu'a déclaré M. Charest, il n'est pas trop tard, mais il n'est certainement pas trop tôt.

Présentement, l'entêtement du gouvernement justifie celui des étudiants. Il leur serait beaucoup plus difficile de continuer à exiger un nouveau gel, sinon la gratuité complète, s'il présentait d'autres avenues.

◆ ◆ ◆

Dans la conférence de presse qu'il a donnée à huis clos avant de présenter son budget, M. Bachand a évoqué la possibilité d'apporter de nouvelles améliorations à l'aide financière aux étudiants.

Simplement hausser le niveau des bourses pour compenser la hausse des droits de scolarité ne suffit pas. Le niveau de revenu parental pour être admissible aux bourses est si bas au Québec que bon nombre d'étudiants qui n'ont droit qu'à un prêt se retrouveront dans une situation intenable.

D'autre part, le principe de l'utilisateur-payeur serait bien mieux servi par une modulation des droits de scolarité selon les facultés. Les coûts assumés par l'État sont nettement plus élevés pour un étudiant en médecine que pour son camarade inscrit en histoire. Mme Beauchamp semble trouver la formule trop complexe, mais ses fonctionnaires pourraient sûrement lui en expliquer le fonctionnement.

On peut comprendre que le PQ ne tienne pas à faciliter la tâche au gouvernement, mais sa position s'apparente au sabotage. À partir du moment où il annulerait toute hausse imposée par le gouvernement, les étudiants ont intérêt à n'en accepter aucune. Le grand sommet promis par Pauline Marois ne déboucherait pas nécessairement sur un gel, mais l'augmentation serait forcément moindre.

Sans doute ne faut-il pas se surprendre de cet opportunisme. Mme Marois a toujours tenté de ménager la chèvre lucide et le chou solidaire. On peut trouver irréaliste la gratuité promise par Québec solidaire et Option nationale, mais cela a le mérite d'être clair.

m david@ledevoir.com

LOI

SUIVE DE LA PAGE B 1

son principal client. Ce souhait ne s'est toutefois pas matérialisé, et Air Canada est aujourd'hui encore de très loin le principal client d'Aveos». Aussi, le transporteur insiste lourdement sur le fait qu'Aveos est «un employeur distinct» d'Air Canada, citant du coup une décision rendue l'an dernier par le Conseil canadien des relations industrielles.

Si jamais il était convenu qu'Aveos était elle aussi liée par les obligations d'Air Canada, s'il fallait imposer à Air Canada une obligation qui fragiliserait ses assises financières, les conséquences ne seraient pas banales, dit M. Bouchard. «Je comprends que le gouvernement fédéral ne veuille pas s'avancer trop vite, ne veuille pas être pris à déboursé des centaines de millions parce qu'Air Canada risque de couler.» À ses yeux, le ministre Lebel n'aura pas le choix d'en dire plus au cours des prochains jours, s'il ne l'a pas fait au cours des dernières heures. (Air Canada estime qu'elle a respecté toutes ses obligations, tant envers la loi qu'envers Aveos.)

Code canadien du travail

Il faut dire que la fermeture des installations a eu lieu très vite, sans le préavis de 16 semaines au ministre tel que requis par l'article du Code canadien du travail qui porte sur les licenciements collectifs de 50 employés ou plus. Une zone grise, cependant: le Code n'aborde pas les cas de faillite ou d'entreprises qui ferment subite-

ment dans le cadre d'une procédure de restructuration sous protection contre les créanciers.

«Le Code, ce sont des normes minimales qui doivent être respectées par les employeurs», dit Michel Coutu, professeur à l'École de relations industrielles à l'Université de Montréal. Il accorde peu de crédibilité aux politiciens qui disent vouloir tout faire pour forcer Aveos ou Air Canada à répondre des actes récents. «Le dossier du gouvernement du Québec, par exemple, est faible. Pensons à Wal-Mart et à la fermeture du magasin de Jonquière en 2005, pour ne nommer que ce cas-là.»

Quand le ministre Lebel évoque une simple décision d'entreprise privée, M. Coutu trouve que «c'est un peu gros». «Air Canada est une entreprise privée, mais lorsqu'elle a été privatisée, elle a quand même été soumise à certaines obligations. [...] Ce n'est pas simple, mais ça soulève toute la question des restructurations et de l'impact sur les travailleurs. Certains sont mal pris, avec des obligations, des hypothèques, des familles à nourrir...»

Pour l'instant, Air Canada dit pouvoir se passer des services autrefois confiés à Aveos. Jeudi, le transporteur a lancé un appel à des partenaires potentiels. «Air Canada privilégie fortement une collaboration avec un fournisseur mondial qui aspire et a la capacité à assurer des services de réparation et de révision de composants au Canada, principalement à Montréal, Winnipeg, Vancouver et Toronto», a écrit la société. Trois de ces villes font l'objet d'obligations en vertu de la loi de 1988...

Le Devoir

DÉFAITE

SUIVE DE LA PAGE B 1

Karzaï. Équation afghane, donc complexe: comment réintégrer les talibans dans le jeu politique tout en garantissant les droits des autres ethnies? Sans doute dans un cadre institutionnel plus fédéral qu'aujourd'hui et qui prévoirait le maintien sur place d'un dispositif militaire américain réduit mais répondant à un double objectif: empêcher al-Qaïda de rouvrir des bases en Afghanistan; interdire aux talibans de monopoliser le pouvoir par la force.

Si al-Qaïda a encore des camps au Pakistan, elle n'en a plus en Afghanistan. Elle a été chassée de ce pays lors de l'offensive menée au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. L'opération a été conduite par les États-Unis et leurs alliés d'un côté, par l'opposition afghane au régime taliban de l'autre. En cinq semaines, le pouvoir taliban — incarnation d'une des versions les plus obscurantistes de l'islam — a été défait. On est à l'automne 2002. Au lieu de consolider la situation en Afghanistan, Washington va se lancer dans une autre guerre, celle d'Irak. Le front afghan est délaissé. Les talibans en ont profité, ils ont repris l'offensive.

À l'aune de ce qu'avait promis George W. Bush, ces deux interventions — elles ont englouti 3000 milliards de dollars — sont des demi-échecs: l'Amérique n'a exporté ni à Kaboul ni à Bagdad les régimes modèles annoncés à grand renfort de «com». Ce ne sont pas des défaites militaires, ce sont d'abord des échecs politiques.

Le Monde

ÉDITORIAL

Mourir dans la dignité

La force d'un vrai débat

Il était crucial de tenir ce débat sur la mort, malgré tous les tabous qu'il déterre. Et les résultats, publiés cette semaine sous forme de rapport, sont tout à fait dignes de mention. Québec devrait en faire une analyse prompte, mieux soutenir et baliser l'offre de soins palliatifs et lancer le concept d'«aide médicale à mourir».

Mesdames et messieurs les membres de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, nos hommages. Voilà donc à quoi ressemble un véritable débat, mené dans le respect et la sensibilité, en dehors des joutes sans profondeur qu'encouragent les cercles partisans. Sur un sujet aussi complexe et délicat que l'euthanasie, vous avez tranché, avec profondeur, sagesse et humanité.

Ce rapport que tous gagneraient à feuilleter a réussi là où ailleurs on échoue lamentablement. Il est né d'une discussion à laquelle la société civile a participé, s'est inspiré des opinions des camps opposés et se termine par une série de recommandations formulées par les parlementaires au gouvernement. Depuis la commission Bouchard-Taylor, dont la valeur pédagogique était pourtant indéniable même si son rapport s'empoussiérait, on n'a rien vu de tel.

Les élus, partant des préoccupations des citoyens, ont dirigé une riche délibération. Ils ont jonglé avec diverses définitions (entre l'arrêt de traitement, la sédation palliative et l'euthanasie, où trace-t-on la ligne?). Ils ont entendu des experts sur le soutien à la mort, sans douleur, en tout respect de l'autonomie de la personne, en plein accord avec le droit et la médecine. Ils ont tenu compte des objections sensées de tous ceux qui craignent qu'ouvrir une porte légale et morale, si mince soit-elle, entraîne des dérives.

De page en page, les commissaires se confient sur tout ce qui les a étonnés en menant cette quête, sur tout ce qui les a émus en plongeant dans l'intimité des citoyens. La matière était d'une fragilité extrême et aurait pu mener aux excès. Le rapport et ses deux conclusions principales, imbriquées l'une à l'autre, sont au contraire particulièrement solides et sensés.

Alors, pour le Québec, euthanasie ou suicide assisté? Ni l'un ni l'autre, tranche la Commission, concédant le caractère négatif des deux concepts dans l'esprit des gens, puis admettant le désir de nommer la question de la fin de la vie d'une manière qui ne contredirait guère le Code criminel. Si Québec accepte la proposition, ce sera donc l'«aide médicale à mourir». Il est vrai qu'elle contient tous les ingrédients d'une fin de vie respectueuse et digne: elle est en accord avec le droit, si bien sûr le Procureur accepte de donner les orientations qui protégeront les médecins «aidants» de toute poursuite; elle sous-entend l'axe crucial du soutien à donner à celui qui le réclame, le tout, sous l'œil bienveillant de la médecine, détentrice de l'expertise des soins de fin de vie.

Mieux l'encadrer en lui donnant un support légal ne permettrait qu'officialiser une pratique avec laquelle la population est en accord, les sondages le montrent, et qu'une majorité de médecins soutiennent et pratiquent, dans l'ombre et le secret.

Avant d'arriver toutefois à cette conclusion, les députés ont pris soin de vérifier l'état des soins palliatifs au Québec. Les constats sont peu reluisants: là où cette philosophie se pratique avec ressources suffisantes et pleine maîtrise, cela semble faire toute la différence entre une agonie cauchemardesque et un départ en douceur.

Toutefois, entre les espoirs d'une société qui veut ces soins (et à domicile de surcroît) et la réalité du terrain, l'on sait le fossé immense. Mais pas infranchissable. Si l'on décode le dernier budget Bachand comme un signe avant-coureur, le soutien destiné aux aînés traduit l'importance que le gouvernement accorde à cette portion de la population sans cesse croissante.

Les ressources financières et humaines, bien sûr, doivent être au rendez-vous, ne serait-ce que pour s'accorder à une politique sur les soins palliatifs dont nous disposons depuis 2004, mais qui peine à se déployer. La formation du personnel médical doit être approfondie. Un portrait de la situation doit être réalisé, diagnostic sans lequel, évidemment, il sera difficile de pointer les besoins. En augmentant l'accès aux soins palliatifs dans une perspective de soulagement du corps et de l'esprit, on devrait réduire les souffrances inutiles...

Repose donc entre les mains du gouvernement le loisir de faire du Québec une société d'avant-garde, qui non seulement n'aurait plus peur du tabou de la mort mais l'entreverrait comme une partie de la vie à mener, elle aussi, en toute dignité. Nous voulons être cette société-là.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

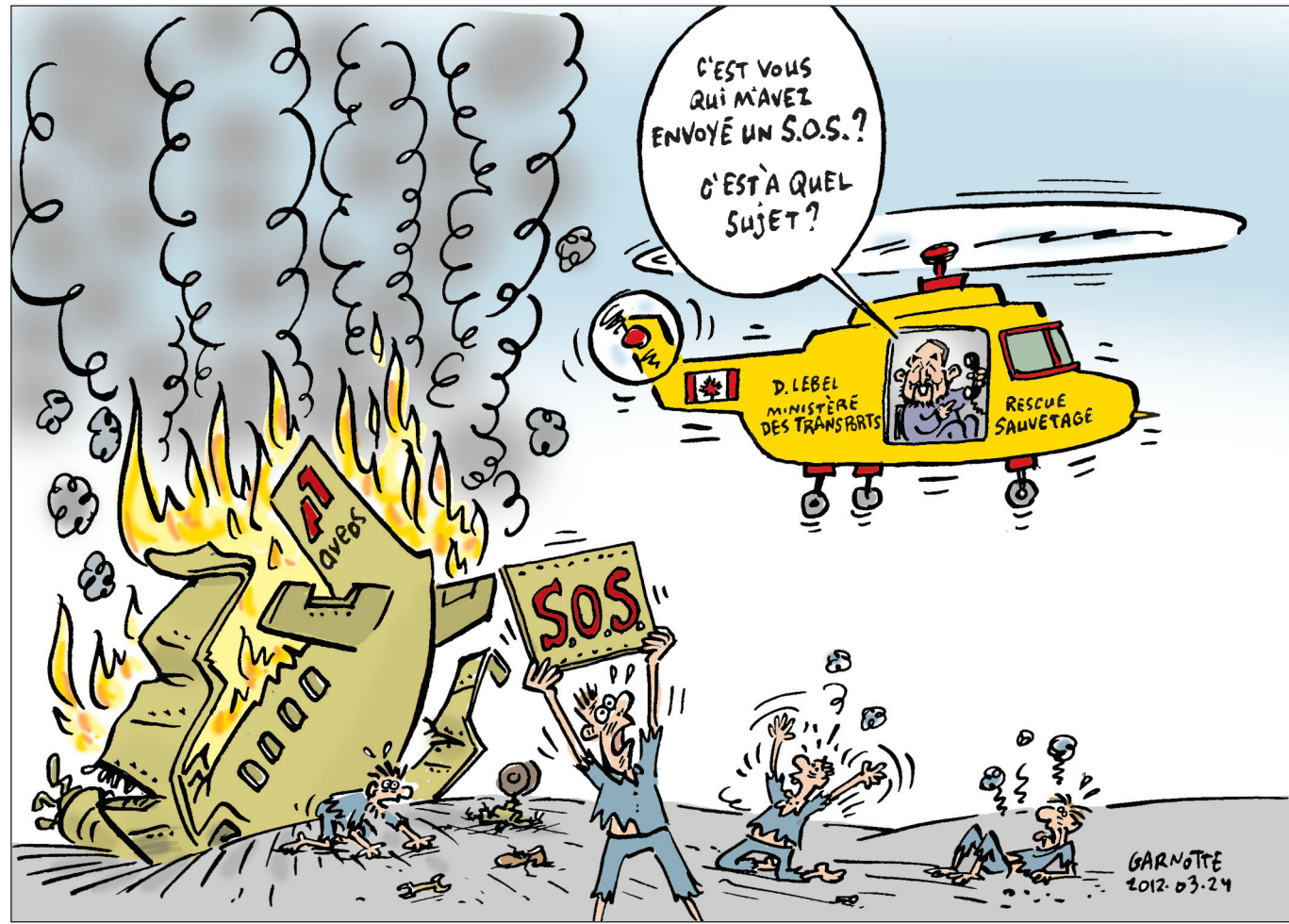
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Un débat plus complexe et plus intéressant que le présente M. Laberge

Le Devoir de philo de M. Jean Laberge (*Le Devoir*, samedi 17 et dimanche 18 mars 2012, page B 6) me semble trop simplifier le débat sur l'éducation postsecondaire.

Premièrement, contrairement à ce qu'il laisse entendre, certains libertariens défendent un accès égal à l'éducation postsecondaire. En effet, certains tenants de la primauté de la liberté individuelle croient que, dans une société idéale, l'égalité des chances doit être le plus possible favorisée et l'éducation est une façon efficace de le faire.

Certes, les libertariens trouvent qu'ils paient trop d'impôts au Québec, mais il n'est donc pas certain que tous voudraient couper en éducation. D'autant qu'il s'agit d'un bon investissement pour la société; les diplômés universitaires ayant un salaire moyen plus élevé et un taux de chômage plus bas, tout en étant des citoyens plus avisés.

Deuxièmement, la redistribution de la richesse au XX^e siècle ne semble pas avoir produit un «nivellement par le bas». Les plus riches comme les plus pauvres ont vu leur niveau de vie augmenter. Enfin les personnes qui ont de gros salaires n'ont pas ces salaires nécessairement en vertu de leur nature ou de leur effort, mais sûrement en vertu des règles de la société. Or les règles de la société devraient être à l'avantage de toutes et tous. Si des personnes croient qu'ils paient trop d'impôt, elles doivent prouver que c'est à l'avantage de toutes et tous qu'elles en paient moins. Les inégalités croissantes entre les revenus, notamment la stagnation des revenus de la majorité, semblent montrer au

contraire que la baisse des impôts de la dernière décennie n'a pas profité à l'ensemble.

Michel Lalancette
Montréal, le 20 mars 2012

Merci, les commissaires!

La discussion sur la fin de vie offre rarement des motifs de joie. Toutefois, les recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité réjouiront tous ceux qui souhaitent pouvoir compter sur l'aide médicale pour mettre un terme aux souffrances et aux incapacités intolérables d'une éventuelle maladie incurable.

Avec raison, les commissaires proposent une amélioration des soins palliatifs, y compris ceux prodigués à domicile, pour cette immense majorité des mourants qui désirent s'éteindre de façon naturelle. Les députés sont aussi arrivés à la conclusion que l'aide médicale à mourir peut s'avérer appropriée dans certaines circonstances exceptionnelles en fin de vie. Ils balisent soigneusement les critères d'acceptabilité d'une telle demande. Les propositions de la Commission concernant l'aide à mourir ne seront pas unanimement applaudies, comme c'est toujours le cas dans les domaines touchant les valeurs morales. Le droit à l'avortement et le mariage entre les conjoints du même sexe en constituent des exemples.

Par ailleurs, ayant témoigné deux fois devant la Commission et ayant assisté aux témoignages d'autres personnes, j'ai été impressionnée par la qualité d'écoute et les questions pertinentes des députés des quatre formations politiques réunies. J'ai retrouvé confiance en nos élus: ils peuvent collaborer de manière non partisane dans l'intérêt du bien commun. Il serait souhaitable que d'autres commissions de ce type voient le jour.

Merci, les commissaires, d'avoir si bien écouté et travaillé!

Jana Havrankova
Médecin
Saint-Lambert, le 23 mars 2012

Le Canada et la Journée mondiale de la tuberculose

La Journée mondiale de la tuberculose nous offre aujourd'hui l'occasion de sensibiliser le monde entier à ce tueur silencieux qu'est la tuberculose. Elle nous permet d'attirer l'attention sur des solutions efficaces et abordables pour combattre cette maladie infectieuse, la plus meurtrière sur la planète avec plus de 1,4 million de victimes chaque année.

Depuis de nombreuses années, le Canada joue un rôle important dans la lutte mondiale contre la tuberculose, tant avec sa contribution financière au partenariat Halte à la tuberculose qu'à son important rôle et à sa contribution continue à des mécanismes essentiels comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Dispositif mondial pour l'approvisionnement en médicaments antituberculeux, qui permettent de sauver de nombreuses vies.

Nous croyons que le Canada devrait utiliser son ascendant dans ce domaine de la santé pour inciter les autres gouvernements à le suivre dans la lutte contre la tuberculose. Nous l'exhortons en ce sens à contribuer à résoudre le déficit de l'important Fonds mondial en lui versant ses deux prochains paiements en avril 2012 et avril 2013 plutôt qu'en décembre de ces mêmes années. Cette mesure aurait un important effet d'entraînement sur les autres pays donateurs et n'aurait aucun effet négatif sur la situation budgétaire du Canada.

Yvon Dupuis, Nathalie et Carlos Legault, Bruno Marquis et Eva Tardif
Gatineau, le 21 mars 2012

REVUE DE PRESSE

Le choix d'un chef

Manon Cornéliier

C'était à prévoir. L'élection aujourd'hui du nouveau chef du NPD suscite conjectures et prédictions, mais aussi quelques conseils aux membres d'un parti qui n'ont jamais eu à choisir un chef de l'opposition officielle et potentiel premier ministre. La question du Québec n'est jamais loin.

Ainsi, dans un texte paru dans le *Globe and Mail*, la politologue Antonia Maioni souligne que le Nouveau Parti démocratique a l'obligation de «s'assurer que les Québécois gardent une voix en politique fédérale». Pour la première fois de leur histoire, les néodémocrates doivent choisir un chef qui pourra leur permettre d'assumer leur rôle de gouvernement en attente. Selon elle, il leur faudra un chef coriace et fin stratège pour faire face à des conservateurs qui n'ont plus rien de «progressistes», un chef qui devra, par conséquent, être «capable de redéfinir avec audace l'espace occupé par le centre gauche». L'équation québécoise pose un autre défi depuis le 2 mai. Le NPD est devenu, ce jour-là, la voix du Québec sur la scène fédérale. Savoir qui de Thomas Mulcair ou de Brian Topp a le plus contribué à cette percée est secondaire, dit-elle. «L'important est que le nouveau chef soit capable de remplir les obligations de son parti envers les électeurs québécois.»

Or, écrit-elle, les Québécois ont, avant de voter pour le NPD, «rejeté la politique à l'ancienne», et ce n'est pas tant Jack Layton le fédéraliste ou le sociodémocrate qu'ils ont appuyé que le chef approchable qui leur promettait de défendre des enjeux importants pour le Québec. Maioni estime cependant que le parti n'a pas réussi à y consolider ses appuis et que ses dirigeants y sont peu connus. «Les électeurs québécois, dit-elle, sont largement responsables de la position actuelle du NPD, mais ils ont été pour une bonne part réduits au silence dans cette course à la direction au sein d'un parti solidement ancré dans le reste du Canada, sur le plan des perspectives, de l'attitude et de l'organisation.» Par conséquent, poursuit Maioni, «la véritable question est de savoir si le NPD veut devenir un parti avec une voix québécoise véritable et pertinente.» Si c'est le cas, il lui faut un chef capable, d'une part, de bâtir un parti où les Québécois ont une voix au sein de l'organisation et dans le programme et, d'autre part, de faire le pont entre le Québec et le reste du Canada. Les membres du NPD doivent faire face à cette responsabilité, dit-elle, s'ils ne veulent pas voir leur parti perdre le terrain gagné.

Tim Harper, du *Toronto Star*, va dans le même sens. Selon lui, les néodémocrates savent qu'ils ont un rendez-vous avec l'histoire, eux qui n'ont jamais eu à choisir un chef de l'opposition

officielle et éventuel premier ministre et qui n'ont jamais eu à vraiment se soucier des aspirations des Québécois «ni à garder en tête, non seulement l'avenir de leur parti, mais celui du pays». Selon Harper, il faudra quelques années et la tenue des prochaines élections en 2015 pour conclure que 2011 aura été l'année d'un réel bouleversement de l'échiquier politique canadien. Le choix que feront les néodémocrates aujourd'hui y sera pour beaucoup, dit-il. Si la base n'arrivait pas à voir au-delà des intérêts internes et traditionnels du parti, elle pourrait, par son vote, faire sans le vouloir un croc-en-jambe au NPD.

L'ombre de Layton

Tout au long de la campagne, les candidats n'ont cessé d'invoquer la mémoire de Jack Layton, au point de lui donner valeur de mythe. Ce à quoi s'attaque Thomas Walkom, du *Toronto Star*. Selon lui, le NPD n'a jamais été aussi confus que maintenant au sujet de sa raison d'être et de la voie à suivre pour accéder au pouvoir, et la campagne à la direction du parti n'a rien arrangé. Pourtant, la plupart des candidats sont restés largement fidèles à l'approche de Layton: sobriété fiscale, davantage d'aide pour les petites entreprises et moins pour les plus grandes, soutien pour les personnes âgées, politique étrangère vaguement activiste. Bien que

Layton ne puisse être blâmé pour tout cela, il reste qu'il a légué un parti presque entièrement tourné vers la conquête du pouvoir. Son éternel optimisme a revigoré le parti, écrit Walkom, et le flou de plusieurs de ses positions a permis au NPD de dire différentes choses à différents auditeurs. Il cite, entre autres, la promotion du fédéralisme asymétrique au Québec et la défense de programmes pancanadiens dans le reste du pays. L'inconvénient principal de cette approche, dit Walkom, est sa perspective tactique et à court terme, au détriment de la cohérence. Le NPD a contribué, par exemple, à défaire les libéraux en 2005, alors que ces derniers étaient sur le point de présenter leur programme pour la petite enfance, programme que le NPD avait réclamé à grands cris. Mais le NPD voulait plus de sièges et en a récolté davantage lors de l'élection qui a suivi. Alors, les conservateurs ont gagné et le programme a disparu. «Vaut-il la peine d'avoir un NPD au message dilué pour gagner plus de sièges?», demande Walkom. Il semble, à en croire ses attaques contre Mulcair, qu'Ed Broadbent se pose maintenant la question. Mais il aurait pourtant pu la poser à Jack Layton, l'homme qu'il a aidé il y a neuf ans à devenir chef, conclut Walkom.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



La jeunesse en colère est dans la rue.

Budget Bachand

Crépuscule budgétaire à Québec

BERTRAND MALSCH
ANNICK PROVENCHER

Professeurs à HEC Montréal

MARIE-SOLEIL TREMBLAY

Professeure à l'ENAP

« **L**e budget, monstre énorme, admirable poisson / À qui de toutes parts on jette l'hameçon, / Et qui, laissant à flots l'or couler de ses plaies, / Traîne un ventre splendide, écaillé de monnaies. » Ces quelques vers admirables, Victor Hugo les a écrits dans les *Chants du crépuscule*, à un moment où l'inquiétude avait pénétré la vie intime du poète. La monarchie de Juillet ne tenait pas ses promesses libérales, la censure était rétablie et l'oppression des esprits devenait chaque jour plus forte. Hugo, incertain, tente de sonder l'avenir: l'heure trouble du crépuscule sera-t-elle suivie des ténèbres?

Une même lueur crépusculaire semble aujourd'hui balayer de son ombre triste le budget déposé en Chambre mardi dernier par le ministre des Finances Raymond Bachand. Crépuscule politique d'un gouvernement en fin de cycle. Crépuscule intellectuel d'un budget sans audace. Crépuscule social de ministres en rupture de ban avec une partie importante de la jeunesse étudiante québécoise. Le poisson a donc bien mauvaise mine cette année, et alors que l'or continue de couler miraculeusement de ses plaies (le miracle du Plan Nord), son ventre se trouve lourdement écaillé des intérêts d'une dette dont la charge quotidienne avoisine le montant extravagant de 25 millions de dollars.

Maître de son destin

S'il existe cependant un reproche que l'on ne

peut pas faire à ce budget et à ses concepteurs, c'est celui de l'inconstance idéologique. Toutes les mesures annoncées par le gouvernement concourent ainsi avec force à la construction de cet individu libéral maître de son destin et responsable de ses choix: aux étudiants de payer leurs études, aux travailleurs de financer leurs retraites et aux personnes âgées d'organiser leur vieillesse. Il ne reste plus grand-chose dans cette politique budgétaire de l'immense effort collectif et du sentiment de responsabilité partagée qui ont permis pendant des décennies à la société québécoise de construire avec fierté un modèle social et économique de grande qualité. Dans ce budget, le « nous » identitaire québécois a été remplacé par la somme des intérêts individuels et privés des compagnies minières, des étudiants, des travailleurs âgés et des retraités.

L'ambiance crépusculaire qui entoure le dépôt de ce budget ne doit pas nous empêcher de considérer avec lucidité les conséquences de cette politique d'individualisation des intérêts. À vouloir s'affranchir d'une vision collective de l'effort de développement, le gouvernement prend le risque de fragmenter le lien social québécois et de dresser les générations les unes contre les autres.

Ainsi, comment ne pas comprendre la frustration de la jeunesse à qui l'on demande un effort financier sans précédent dans l'histoire récente du Québec, tandis que le gouvernement multiplie les annonces en direction des travailleurs âgés dont le niveau d'emploi a le plus progressé parmi tous les autres groupes démographiques de la province. Par ailleurs, cette logique d'individualisation s'accompagne d'un désengagement des services de l'État au profit des structures du marché et de la famille.

Les mieux nantis favorisés

Le régime volontaire d'épargne-retraite ne constitue rien d'autre qu'un véhicule de placement dans des produits financiers tandis que la prise en charge des personnes âgées à domicile repose essentiellement sur leur entourage proche. Ces initiatives ne sont pas intrinsèquement mauvaises, mais elles favorisent incontestablement les mieux nantis, les mieux éduqués et les mieux entourés. Qui, parmi les ménages québécois, dont le taux d'endettement moyen atteint 150 %, aura les moyens de cotiser à ce nouveau régime? Qui, parmi les 352 825 familles monoparentales du Québec, pourra compter sur un entourage familial suffisamment solide à l'heure de la vieillesse?

Soyons clairs. Il ne s'agit pas ici de nier la nécessité pour le gouvernement de mieux contrôler ses dépenses. Il ne s'agit pas non plus d'imaginer un instant qu'un retour salutaire à l'équilibre des dépenses publiques puisse se faire sans sacrifice. Il s'agit encore moins de faire du gouvernement le seul responsable d'une culture individualiste qui imbibent une large part de la population. Il s'agit plutôt de rappeler avec force qu'une des responsabilités majeures de l'État est de protéger les citoyens en ne les abandonnant pas au sort hasardeux de leur condition sociale.

L'inquiétude qui rongerait l'âme de Hugo il y a près de deux siècles pourrait bien être la même qu'aujourd'hui. Les promesses libérales de la mondialisation n'ont pas été tenues, la jeunesse en colère est dans la rue, et la classe politique québécoise tourne plus que jamais en orbite autour d'elle-même. Cet horizon crépusculaire doit-il continuer à pâler? Doit-il bientôt rougir? Qu'importe, nous dit le poète: « *Le destin nous emporte, éveillés ou dormant. / Que ce soit pour mourir ou que ce soit pour vivre, / notre siècle va voir un accomplissement!* »

L'inquiétude qui rongerait l'âme de Hugo il y a près de deux siècles pourrait bien être la même qu'aujourd'hui

Hausse des droits

Un milliard pour les étudiants des universités

DANIEL ZIZIAN

Président-directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Dans le présent débat sur la hausse prochaine des droits de scolarité, des réalités fondamentales et très importantes sont oubliées ou tout simplement méconnues. Cela donne un portrait bien incomplet de la situation présente et future des étudiants.

Ainsi, il faut rappeler qu'une somme de près d'un milliard de dollars (996 millions) est déjà disponible sous forme de soutien financier pour les étudiants des établissements universitaires québécois.

Cette somme se compose comme suit:

1. Le programme gouvernemental d'aide financière aux études, sous forme de prêts et bourses, administré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, représente une somme de 550 millions. La croissance des droits de scolarité, il faut le rappeler, s'accompagnera d'une croissance continue de cette somme puisque 35 % des revenus résultant chaque année de la hausse seront réservés aux prêts et bourses, soit un montant additionnel de 118 millions en 2017-2018.

2. À cette somme, il faut ajouter un montant de 446 millions en soutien financier provenant des établissements universitaires et de leurs fondations, des organismes subventionnaires et des entreprises qui offrent des mesures multiples d'aide financière aux étudiants. Ces mesures varient selon les établissements et comprennent notamment les éléments suivants:

- bourses d'excellence, bourses au besoin et autres formes d'aide financière: 83 millions;
- emplois sur les campus réservés aux étudiants: 156 millions;
- revenu minimum garanti pour des étudiants des 2^e et 3^e cycles: 33 millions;
- bourses des organismes subventionnaires: 58 millions;
- bourses d'études provenant des fonds des chercheurs: 38 millions;
- programmes de stages rémunérés par les employeurs: 78 millions.

Suivre l'accessibilité de près

Il est donc tout à fait juste de rappeler que l'accessibilité est un principe fondamental auquel les chefs d'établissement adhèrent, en accord profond avec les autres membres des communautés universitaires, qui guide quotidiennement leur action

et qui demeurera au cœur de leurs préoccupations au cours des années à venir.

Dans ce contexte, tirant avantage du programme d'appariement des dons mis en avant par le gouvernement à leur demande, les chefs d'établissement universitaire entendent résolument interpellier davantage au cours des années qui viennent les diplômés, les citoyens attachés au développement des études universitaires, les organismes philanthropiques et les entreprises afin d'augmenter les bourses mises à la disposition des étudiants.

Par ailleurs, les universités suivront de près l'évolution de la fréquentation universitaire de façon à ce que, si le besoin s'en faisait sentir, elles puissent proposer au gouvernement les ajustements requis aux programmes d'aide financière pour maintenir l'accès aux études universitaires.

Enfin, les chefs d'établissement universitaire appellent que, comme prévu au budget 2011-2012 du gouvernement du Québec, les universités consacreront tous les revenus additionnels découlant de la hausse des droits de scolarité à l'amélioration de l'enseignement, des services aux étudiants et de la recherche dans le cadre d'ententes de partenariat confirmant ces engagements avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Qui s'instruit s'enrichit



DENISE BOMBARDIER

Ce slogan servait d'argument, à une autre époque, pour lutter contre l'absence de motivation quant à la nécessité de poursuivre les études. Il faut dire qu'il a toujours existé une sorte de méfiance au Québec vis-à-vis des gens instruits. Mais ce slogan ne doit pas être interprété dans un seul sens. L'université n'est pas que l'anti-chambre menant à la banque, elle est aussi et peut-être avant tout, si l'on est idéaliste, le lieu du haut savoir et de la connaissance. L'agitation sociale actuelle autour du gel des droits de scolarité aura donc été l'occasion pour que soient exprimées certaines idées sur le rôle de l'université et de l'éducation en général.

Dans une société où sévit encore un anti-intellectualisme aussi virulent que rampant, et cela, à l'intérieur même des établissements universitaires, il est salutaire de proclamer bien haut que l'éducation est le seul héritage à l'abri des insécurités matérielles, politiques et financières. Une personne éduquée, cultivée peut un jour perdre son emploi, connaître des revers de fortune, mais jamais on ne pourra la dépouiller de sa culture et de ses connaissances garantes de sa liberté intellectuelle.

Il est donc désolant que les mouvements étudiants ne se soient agités depuis des décennies qu'autour de la remise en cause du gel des droits de scolarité. Ils auraient eu tant de raisons d'alerter l'opinion publique. Par exemple, sur la transformation progressive des objectifs de l'éducation supérieure, vers ce que l'on appelle la marchandisation du savoir. Quand donc ont-ils abordé la question de l'excellence, de la qualité des cours, de la surreprésentation des chargés de cours en lieu et place de professeurs plus expérimentés? Quand donc ont-ils exigé plus de cours d'histoire, de géographie, de littérature, d'histoire des sciences, cette éducation humaniste qu'on a peu à peu évacuée de leur formation pour en faire des techniciens de haut niveau, certes, mais qui sont trop souvent incapables d'appréhender le monde actuel dans sa complexité? Trop d'étudiants se sont laissés modeler par cette conception réductrice de l'université arc-boutée essentiellement sur le monde du travail.

L'université devrait avoir pour mission de former des hommes et des femmes qui assurent l'avenir de la société, qui croient aux vertus de la connaissance, du dépassement de soi et qu'on aura sensibilisés à être les dépositaires de la soif d'apprendre aux plus jeunes. En ce sens, les revendications sur le gel des droits de scolarité apparaissent réductrices, et ne laissent présager aucun débouché sur l'essentiel. À quoi servent les études supérieures si le seul objectif est un job plus payant à la clé? On comprend alors que nombre d'étudiants se plaignent des cours « qui ne servent à rien », qu'ils ne s'inquiètent guère de leur incapacité à écrire sans fautes et à s'exprimer dans une langue soutenue ou simplement correcte. Sans la volonté du gouvernement Charest à maintenir le gel des droits de scolarité, la rue ne serait pas prise d'assaut et la marchandisation de l'éducation ne continuerait qu'à préoccuper quelques intellectuels isolés dans leur lucidité.

Quant à la gestion des établissements universitaires et aux orientations à définir en éducation, elles gagneraient aussi à être confiées à des gens dont le vocabulaire ne devrait pas être interchangeable avec celui des dirigeants de banques ou de sociétés de gestion privée. Il faut bien sûr trouver un équilibre entre une exigence d'efficacité financière et la formation des élites, qui est la tâche des universités. L'argent peut bien être le nerf de la guerre, mais c'est la transmission du savoir qui façonne l'âme d'une nation. À ce jour, les contribuables ont été largement sollicités. Pourquoi faudrait-il que les premiers bénéficiaires, en l'occurrence les étudiants, ne soient pas mis à contribution à hauteur des bénéfices qu'ils retirent de cette formation supérieure? Rappelons que la démocratisation de l'enseignement s'est faite au Québec dans une période de prospérité économique inégalée.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Madame Pauline Marois, qui rejette les augmentations des droits de scolarité qu'impose le gouvernement Charest, connaît mieux que personne le vide des coffres de l'État. Aucun futur gouvernement ne pourra maintenir le *statu quo*. D'ailleurs, le chef du PQ refuse de dire si elle confirmera ce gel si d'aventure elle est élue. En son âme et conscience, l'ancienne ministre des Finances sait très bien que le débat tel qu'il est posé est un nœud gordien.

La tentation est grande de se laisser glisser vers la facilité qui consisterait à céder aux demandes des jeunes afin d'éviter la pagaille. Or la gratuité scolaire ou celle des services publics repose sur des assises ensablées qui sont en train de tous nous enliser. Aucun jeune ayant les aptitudes requises ne devrait être écarté des études supérieures faute de moyens financiers. Pour cela, peut-être faut-il revoir cette politique d'une époque révolue où les étudiants, peu importe leur choix de spécialisation, sont traités sur le même pied. La médecine, l'art dentaire, le droit, Polytechnique, HEC sont des spécialisations hautement rentables pour qui choisit d'y entrer. Avec la philosophie, les lettres, l'histoire, les sciences humaines, ces études « inutiles », l'avenir financier est moins assuré.

Toutes les certitudes, les droits acquis, les garanties diverses sont aujourd'hui remis en cause à travers la planète. En fait, plus rien n'est gelé à notre époque de réchauffement planétaire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardis (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correspondantes) ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; Karl Retinno-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction) ; DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec) ; PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Stéphanie Desjardis, Amel Elimam, Valérie Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sobai (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) ; PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxime-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphanie Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Le « solidarisme » de Léon Bourgeois contre la « juste part » de Bachand

Le véritable sens de l'expression fétiche du ministre s'apparente non pas à une saine solidarité, mais à l'individualisation des coûts et des bénéfices

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant. Cette semaine, le professeur et auteur Christian Nadeau.

CHRISTIAN NADEAU

Professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal. Il a entre autres publié *Justice et démocratie*. Une introduction à la philosophie politique (*PUM*, 2007) et *Contre Harper* (*Boréal*, 2011).

Depuis plusieurs mois, comme le ministre des Finances Raymond Bachand le répète à qui veut l'entendre, le gouvernement Charest a engagé une « révolution culturelle » en matière de dépenses publiques où chacun devrait apporter sa « juste part ». Dans l'expression, devenue fétiche pour le ministre, le sens du mot « juste » demeure toutefois bien flou. Les philosophes peuvent et doivent intervenir sur cet aspect particulier du programme des Bachand et compagnie. Si le ministre tient à parler de « juste part », il devrait s'intéresser de plus près au sens de la justice sociale et non simplement invoquer sans cesse cette formule comme un mantra pour éloigner les mauvais esprits de la social-démocratie.

Dans leur boîte à outils, les philosophes disposent d'une idée très importante, et malheureusement trop souvent galvaudée: la solidarité. À ce sujet, un courant inspirant et peu connu de la philosophie politique française du XIX^e siècle fut le « solidarisme ». Parmi ses contributeurs les plus importants, on retrouve Léon Bourgeois (1851-1925).

Léon Bourgeois et la solidarité

Intellectuel et homme politique, Bourgeois fut membre du Parlement à titre de député du Parti radical de la III^e République. Il fut également le tout premier président de la Société des nations et reçut le prix Nobel de la paix en 1920. Grand érudit, il a occupé de nombreuses hautes fonctions au gouvernement et a sans cesse préconisé des politiques publiques fidèles à la solidarité, qu'il a défendue toute sa vie.

Bourgeois a largement inspiré les thèses du solidarisme et du mouvement politique radical. Contre le collectivisme des socialistes, mais tout autant hostile à l'atomisme social, Bourgeois fonde l'idée de solidarité sur le principe d'une responsabilité de tous à l'égard de chacun. La solidarité est ainsi entendue comme une forme de la justice comme équité, ce qui la distingue par exemple de la charité.

Cette solidarité collective s'oppose à tout effacement de l'individu au profit de la collectivité. Très critique du programme des socialistes de son époque, où les efforts et libertés des individus se voient sacrifiés sur l'autel des luttes sociales, Bourgeois condamne également les mouvements politiques nostalgiques de l'Ancien Régime qui remettent en cause l'héritage de la Révolution. Son désaccord profond avec les socialistes ne l'empêche pas d'appeler à une dénonciation de la domination capitaliste qui favorise une aristocratie de la finance n'ayant en fait que remplacé la monarchie héréditaire.

À la différence des socialistes de leur époque, les solidaristes comme Bourgeois militent en faveur des libertés et de la propriété individuelles. Aujourd'hui, l'ensemble des gauches devrait relire leurs discours, et en particulier au Québec où

le lexique des libertés et des responsabilités individuelles est essentiellement récupéré par la droite, conservatrice ou libertarienne. Les solidaristes avaient compris qu'il ne peut y avoir de liberté ni même de propriété individuelles sans l'effort de chacun pour le bien commun. On pourrait peut-être voir là une manière d'expliquer le concept de « juste part » du ministre Bachand. Sauf qu'il ne faudrait pas oublier que la solidarité s'oppose à une analyse du monde où l'individu est seul responsable ou bénéficiaire de ses gestes.

Le budget 2012 et la « juste part »

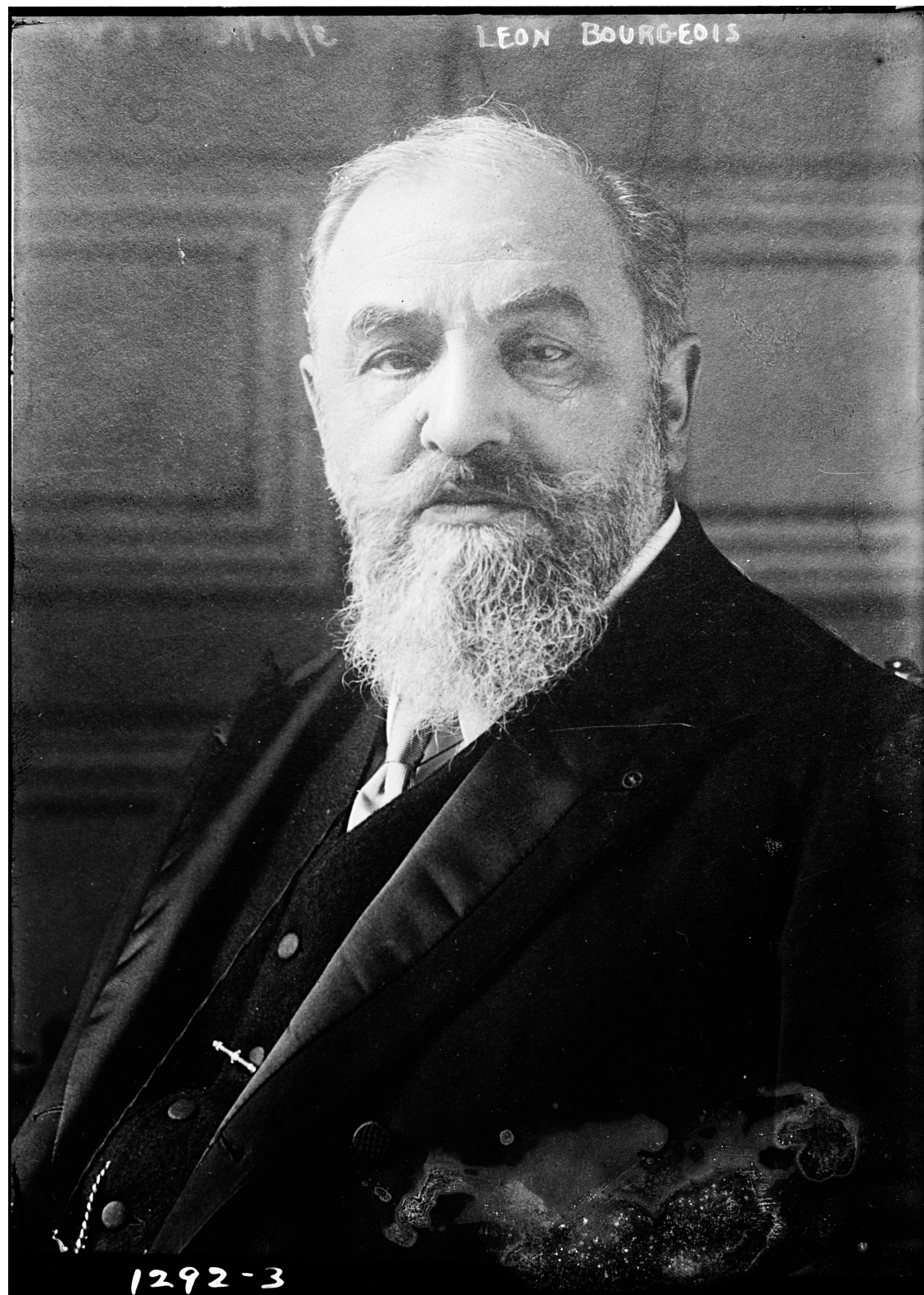
L'expression « juste part » revient à de nombreuses reprises dans le budget 2012-2013 du gouvernement Charest. Fait notable, elle ne fait plus seulement référence à l'idée négative d'une dette qu'il faut payer, mais renvoie également à la vision positive d'un bénéfice dont nous aurions raison de nous prévaloir. Aussi le ministre Bachand nous explique-t-il dans son discours au sujet de l'exploitation forestière, du Plan Nord et des grands projets miniers que, « comme tous les peuples pourvus de ressources, les Québécois veulent en tirer leur juste part ». Les émetteurs de GES, dit Bachand, doivent eux aussi faire leur « juste part ». Il faut lutter contre l'évasion fiscale, toujours en raison de la « juste part ». Le ministre va jusqu'à user du vocabulaire de la solidarité sociale, notamment pour dissuader sur notre responsabilité à l'égard des aînés.

Tout cela serait fort honorable si cela ne masquait pas une autre réalité du budget, celle qui veut introduire dans les mœurs sociales et politiques une réforme en profondeur de notre rapport aux institutions et aux services. Le véritable sens de l'expression « juste part » chez Bachand signifie quelque chose que salueraient les économistes de droite, soit l'individualisation des coûts et des bénéfices. Qu'il s'agisse des frais d'immigration, qui grimpent de 406 \$ à 750 \$, de la taxe santé (de 200 \$ par année), des augmentations massives des droits de scolarité ou de l'annonce des 2500 nouveaux logements communautaires, largement en deçà des besoins et des promesses de 2008, tout indique l'abandon d'une interprétation de l'Etat comme mode de coordination des efforts de tous pour protéger chacun.

Le budget demande toujours plus à une classe moyenne qui n'en a plus que le nom tant elle devient extensible et désigne même les revenus très modestes. Il fragilise la condition des moins nantis et les enfonce davantage dans la misère. La quête du Graal qu'est le déficit zéro nous conduit à l'impasse en raison de la suppression prévisible des services publics, sans parler d'une incapacité maintenant structurelle à soutenir toute forme de développement économique. Un exemple parmi d'autres est l'immobilisme du gouvernement dans le dossier de l'agriculture. Malheureusement pour le gouvernement libéral, les louanges de la Chambre du commerce ou celles du Conseil du patronat ne sont pas de bons indicateurs de la légitimité sociale du budget.

Liberté et solidarité

Pour la droite tout comme pour le gouvernement libéral, une conception de la justice sociale



LIBRARY OF CONGRESS, PRINTS AND PHOTOGRAPHS DIVISION WASHINGTON

Un courant peu connu de la philosophie politique française du XIX^e siècle fut le « solidarisme ». Parmi ses contributeurs les plus importants, on retrouve Léon Bourgeois (1851-1925).

où des gestes collectifs confrontent les situations inévitables revient à minorer l'importance des efforts individuels et, en dernière instance, à brimer les libertés individuelles. À l'encontre d'une telle vision des choses, le solidarisme de Léon Bourgeois implique une conception de la justice où le « juste » représente un équilibre dans la répartition des bénéfices et des exigences demandées à toute personne. Sans Etat véritablement engagé au service de ses citoyens et sous la surveillance constante de ces derniers, les libertés économiques, sociales et politiques ne disposent d'aucune garantie. La liberté individuelle devient donc l'objet chimérique et rhétorique des plus puissants, qui offrent ainsi à leur hégémonie un simulacre d'autorité morale.

Dans l'une de ses œuvres les plus connues, *L'idée de la solidarité et ses conséquences sociales*, Bourgeois militait pour « une réciprocité entre les parties » et comparait l'interdépendance des organes du corps humain et les composantes d'une société, avec pour chacune sa « spécialité définie, mais convergeant toutes dans un effort commun ». Selon Bourgeois, toute partie du groupe laissée à elle-même risque de périr et menace ainsi l'équilibre interne de l'ensemble. D'un autre côté, l'hypertrophie d'un membre peut elle aussi entraîner la perte de vitalité du corps social tout entier, d'où l'importance d'accorder des chances égales pour jouir réellement de sa liberté.

Si personne n'est contre la liberté, nous ne sommes pas tous d'accord sur ses exigences. Pour les solidaristes comme Bourgeois, pas de liberté des individus sans effort de tous. De la même façon que nous ne devrions juger aucun crime, ni aucune faute à l'aune du seul individu, nulle réussite sociale ne peut être entendue comme résultant du travail d'une seule personne. Nous nous devons tous beaucoup les uns aux autres, car personne ne peut affirmer sérieusement qu'il s'est fait tout seul. Par exemple, un fils d'ouvrier devenu professeur d'université doit énormément à sa famille et à ses proches, mais aussi à l'ensemble des institutions sociales qui lui ont permis de devenir ce qu'il a voulu être. Sans elles, la porte de son avenir se serait refermée avant même qu'il ne puisse donner une chance à ses projets. Dès lors, il doit lui aussi participer à l'effort collectif en redonnant ce qu'il a gagné et en mettant au service des autres un talent et une volonté de

travail qui seraient restés lettre morte sans appuis sociaux.

Le dynamisme et la vitalité des sociétés se vérifient à l'aune de l'accomplissement des individus et de la totalité du groupe social. Il n'y a pas à choisir entre une séparation artificielle des individus et une homogénéisation de ces derniers à l'intérieur d'un groupe lui-même hostile à toute forme de pluralisme. Aux plaideurs contemporains d'un nationalisme conservateur qui critiquent le progressisme et le pluralisme auxquels ils reprochent une conception désincarnée et déracinée du citoyen, le solidariste voit dans les rapports sociaux et la recherche de l'avantage mutuel le tissu organique de la communauté politique. Ces mêmes rapports sociaux possèdent une histoire, comme on peut le voir en nous remémorant les nombreuses luttes syndicales du Québec et les acquis de la Révolution tranquille. Ce que nous nous devons les uns les autres se fait sentir ici et maintenant, mais cela traverse également les générations. Pour Alfred Fouillée, contemporain de Bourgeois et défenseur du solidarisme, « celui qui a inventé la charrue laboure, invisible, à côté du laboureur ».

Léon Bourgeois, sans risquer de tomber dans un nouvel aristotélisme politique, considère les humains comme des êtres sociaux. Il s'agit pour lui d'une donnée à la fois descriptive et normative. Descriptive, car nous ne pouvons nier notre interdépendance mutuelle. Contester cette réalité sociale reviendrait à imaginer des murs ou des prisons enfermant chacun d'entre nous sans possibilité de communication avec autrui. Or, même l'isolement ou — inversement — l'ostracisme sont des gestes « sociaux »: ils ont toujours lieu par rapport aux autres. Normative, car aller à l'encontre du lien social serait non seulement contreproductif, cela empêcherait aussi toute institutionnalisation des échanges.

En ce sens, la solidarité au service de la justice implique une « dette sociale », laquelle est aux antipodes du concept de « juste part » clamé sur tous les fronts par le gouvernement libéral actuel.

◆ ◆ ◆

Des suggestions, des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire*: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philosophie



Christian Nadeau

PEDRO RUIZ LE DEVOIR